

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Yves Gautier-Jaques du 28 août 2019 au sujet de la réservation d'un espace à la déchèterie destiné aux dépôts d'objets accessibles à tous

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de Mme Aurélie Hegetschweiler et de M. Yves Gautier-Jaques, Conseillers communaux, demandant de réserver un espace à la déchèterie destiné aux dépôts d'objets accessibles à tous du 28 août 2019.

D'emblée, il est nécessaire de préciser que les employés doivent refuser la reprise des objets lorsque ceux-ci sont déjà dans les bennes, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

Depuis l'ouverture de la déchèterie à l'Asse, la Ville a organisé sa propre ressourcerie avec la collaboration de l'association Pro-Jet pour la reprise d'objets pouvant être réutilisés. Cette association, qui nous le rappelons, occupe des jeunes en formation ou des personnes en reconversion professionnelle, récupère ces objets pour ses brocantes de Nyon et Gland. Actuellement, la collaboration se passe très bien; l'association est très satisfaite de la qualité des objets récupérés. Cependant, si la récupération était ouverte aux habitants, Pro-jet ne poursuivrait pas ce partenariat du fait qu'il ne resterait probablement que des objets peu intéressants.

La comparaison avec la Commune de Genolier n'est pas adéquate car cette commune ne compte que 2'000 habitants, alors qu'à Nyon, la population approche le seuil des 22'000 habitants.

Pour la déchèterie du STRID (Nord-vaudois), les usagers du site déposent leurs objets qui sont récupérés au fur et à mesure par le personnel de la ressourcerie (personnel en réinsertion sociale encadré par des professionnels). Ces objets sont réparés sur place au besoin et mis en vente sur le site (grand local – magasin sur site de la déchèterie). Cette tâche n'incombe donc pas aux employés communaux en charge de la déchèterie.

A Gland, le personnel de la déchèterie récolte et stocke des objets pendant le mois qui précède la brocante et les dépose dans un endroit inaccessible au public. Une brocante gratuite est organisée deux fois par année. Le matin de la brocante, les employés ressortent ces objets pour les placer avec d'autres apportés ce jour-là par les habitants entre 8h et 10h. De 10h à 12h, les habitants peuvent venir se servir. Les objets n'ayant pas trouvé preneur sont déposés dans les bennes adéquates pour élimination. Il n'y a donc pas un endroit permanent pour la récupération de déchets en dehors des deux brocantes annuelles.

MUNICIPALITÉ DE NYON

Nous souhaitons attirer aussi votre attention sur les points suivants :

- l'utilisation du hall de la déchèterie n'est pas idéal, surtout un samedi, lorsque la déchèterie est déjà très fréquentée (environ 500 passages); il y a risque d'embouteillage et d'accident ;
- depuis l'arrêt de la collecte porte-à-porte des encombrants, la fréquentation de la déchèterie a augmenté d'environ 15% ;
- par expérience, ces espaces attirent des personnes qui occupent longtemps le site et qui peuvent aussi récupérer les objets pour les revendre ;
- des personnes pourraient profiter de l'occasion pour se débarrasser d'objets qui devraient être éliminés dans les sacs taxés ;
- il n'y a pas de garantie que le site soit surveillé de manière permanente. En effet, les employés sont occupés à d'autres tâches d'entretien, de manutention des déchets sur palettes, d'aide aux usagers ou à l'établissement des cartes de déchèterie.

Dans tous les cas, il semble important de donner la possibilité à une personne qui a jeté un objet de décider si elle permet qu'on le récupère ou s'il doit être recyclé.

Dès lors, la Municipalité souhaite conserver la collaboration avec l'association Pro-jet tout en étudiant la possibilité de mettre sur pied une brocante à l'instar de Gland.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 septembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia